

**COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 10 MARS 2015 à 19 heures**

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Michel NORBERT - Christophe MATHERON –
Céline CONSTANS – Alain PIECQ - Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN - Yves SEARD –
Daniel ROSSIGNOL

Absent excusé : Olivier BERGERETTI – pouvoir à Daniel ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du C.R. du 15 Janvier**
- II - Rénovation Electrique RTE : mise en conformité PLU**
- III - Délibération fonds de concours voirie**
- IV - Gîtes**
- V - Enquête publique modification PLU : hameau les Pins**
- VI - Délibération annulation comptable Lot de Champ Crouzet**
- VII - Questions diverses.**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.
Il souhaite ajouter 1 délibération relative au Blason de la Commune.

I – APPROBATION DU C.R. DU 15 JANVIER 2015 donnée à l'unanimité.

II – RENOVATION ELECTRIQUE R.T.E. : mise en conformité PLU

Gustave BOSQ nous informe qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais simplement de la prise d'un arrêté par M. le Maire. La date butoir est le 26 Avril. L'arrêté sera donc pris d'ici là.

III – DELIBERATION FONDS DE CONCOURS VOIRIE – TRAVAUX EXECUTES SUR LE CHEMIN DES MARINS

La Communauté des Communes du Savinois Serre Ponçon (CCSSP) ayant la compétence en matière de voirie, a engagé des travaux sur le Chemin des Marins.

Facturation :	13 188.46 €	
Autofinancement CCSSP		5 791.43
Enveloppe cantonale		3 816.69
Subvention DETR (Dotation équipement Territoire ruraux)		3 580.34

Le fonds de concours de la commune s'élève à 2 895,71, soit la moitié de l'autofinancement de la CCSSP.

Délibération est prise à l'unanimité.

IV – GITES

Un récapitulatif sur la location des gîtes est remis à chaque participant. Il s'avère que depuis Mai 2012 les 2 gîtes du haut sont loués à l'année et assurent un revenu régulier.

En ce qui concerne les 2 autres, ils ne sont que très rarement occupés (rapport pour 2014 : 720 €).

Depuis quelques temps, le ménage et la réception des usagers occasionnels étaient assurés par

E MESROBIAN et P. ROSSIGNOL. Eric a annoncé que ce travail, qui le retenait le samedi, n'était pas toujours compatible avec son engagement chez les pompiers d'Embrun. Il souhaite y mettre fin. Pour cette année 2015, il est nécessaire de trouver une personne pour assurer ces tâches.

Etant donné le peu de semaine de location, les membres du conseil pourraient à tour de rôle s'occuper de la réception des vacanciers. Pour le ménage, appel ponctuel à une Société d'Intérim, au Relais (voir Céline), aux bonnes volontés

Question principale à se poser : n'est-il pas plus intéressant de louer ces 2 gîtes à l'année ?

Il serait sans doute nécessaire d'exécuter des travaux – insonorisation à envisager d'une façon certaine – coût – mise en œuvre ???

Gustave BOSQ propose de se rendre sur place avec les Conseillers pour étudier les diverses possibilités.

V – ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PLU – Hameau Les Pins

L'enquête publique s'est terminée Lundi 9 à 17 heures.

Le Commissaire enquêteur, M. DELPRAT, va établir son PV de synthèse.

1 seule personne s'est manifestée – M. BOLGERT –

Cette remise en question du PLU va coûter environ 5 500 € à notre commune.

VI – DELIBERATION ANNULATION COMPTABLE LOT DE CHAMP CROUZET

Ce budget annexe n'étant plus opérationnel et n'ayant plus aucun mouvement comptable depuis plusieurs années, il doit être annulé à la demande de la trésorerie.

Délibération est prise à l'unanimité.

VII – BLASON DE NOTRE COMMUNE

M. le Maire nous donne lecture de la délibération relative à la création et à l'adoption du blason de Puy St Eusèbe.

Contact a été pris avec la Société d'Etudes des Hautes Alpes qui, en 1974 a publié un armorial des communes de notre département. Accord a été donné par le Président de cette Société –

M. PLAYOUST et par M DUSSERE, responsable à l'époque de l'étude, sur le dessin présenté qui correspond aux données héraldiques de Puy St Eusèbe :

De sinople	à 3 huchets d'or	liés de gueule
(couleur verte)	(cors)	(couleur rouge)

A cette délibération est jointe la représentation du blason.

Délibération est prise à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

a) Accessibilité des bâtiments recevant du public

Après une première réunion sur place avec Mme SBLANDANO (Centre de Gestion), Gustave BOSQ et Christophe MATHERON ont assisté à une réunion à BRIANCON organisée également par le Centre de Gestion.

Il s'avère que nous sommes dans l'obligation de procéder aux aménagements nécessaires à la mise en conformité de l'école dans l'immédiat et des autres bâtiments publics (mairie entre autres).

Nous devons dans l'immédiat présenter un dossier et des plans pour réaliser ces travaux – un délai de 3 ans est accordé- mais le dossier doit être déposé avant le 27 Septembre 2015. Des dérogations peuvent être demandées.

Il semble judicieux de demander un audit au Centre de Gestion du Conseil Général, qui est au fait du sujet.

Possibilité d'un prêt de la Caisse des Dépôts et de Consignation à 1%.

Pour la mise aux normes de la Mairie, une subvention de 50 000 € pourrait être allouée avec un autofinancement de la commune à hauteur de 20 %.

D'ores et déjà, A. PIECQ a demandé un devis pour la mise en place éventuelle d'un monte-charge pour l'école –RC et Etage – 30 000 €

La mise en conformité de l'école devrait être assurée par les 2 municipalités.

Première action : demander l'audit au Centre de Gestion (2000 €), afin de préparer au plus vite les dossiers.

b) PVR du VILLARD (participation pour voirie et réseaux).

Coût 44 000 € H.T. (TVA récupérable dans 2 ans)

Récupération auprès des propriétaires concernés- 1 seule construction pour le moment :

M. PESENTI (participation basée sur la surface concernée).

La commune envisage d'installer l'eau grâce à l'engagement de certains conseillers et de notre employé communal.

La Société SERHY semble intéressée par une amenée d'eau sur le chantier (à voir).

La SYME (électricité) nous facturera la moitié du montant des travaux dès le démarrage du chantier et le solde en fin d'année (règlement 2015 vraisemblablement).

Il sera nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie entre 35 000 et 40 000 €.

c) Lettre de J.C. DOU concernant un échange de terrain avec la commune

Depuis la rénovation de la chapelle St Jacques, un échange de terrain devait être réalisé entre J.C.DOUE et la Commune de PUY ST EUSEBE.

Il s'agissait de la parcelle N° AA31 : côté fontaine et d'une partie de la parcelle AA30 pour créer l'entrée et l'escalier de l'étage.

A ce jour, J.C. DOU propose d'échanger toujours cette partie de parcelle 30 d'une superficie de 40 m², contre la parcelle AA140, le passage communal situé entre ses deux maisons, d'une superficie de 36 m².

Il demande également un droit de passage sur le terrain près de la chapelle, pour accéder à son terrain, parcelle N° AA30.

Il propose que les frais de Notaire et de Géomètre soient partagés par moitié entre les 2 parties.

Une discussion s'instaure entre les membres du Conseil qui acceptent cet échange, mais sous certaines conditions. Pour certains, ce droit de passage doit être valorisé (ce qui a été fait pour d'autres terrains – D. ROSSIGNOL) – pour d'autres, la commune a construit d'escalier d'accès au 1^{er} étage de la chapelle, sans que J.C. DOU n'ait demandé de compensation – il serait normal d'en tenir compte (Y.SEARD).

A. PIECQ souhaiterait qu'un calcul précis de cette opération soit effectué :

- évaluation du droit de passage

- évaluation du terrain sur lequel a été bâti l'escalier.

Après une discussion assez longue, le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'échange, mais à condition que les frais soient à la seule charge du demandeur, tel que cela été fait précédemment.

d) Lecture de la lettre de M. Louis SEARD (oncle d'Yves) remerciant la Municipalité pour la parution du Bulletin Municipal.

e) Association des Petits Bouts

L'Assemblée Générale de cette Association se tiendra le 27 Mars 2015 – Céline CONSTANS se propose d'y assister.

f) Commission CCI : le 16 MARS à 14 Heures

.../...

g) Conseil d'Ecole

Réunion le 16 Mars 2015 à 17 heures – Céline CONSTANS et Sébastien MARTIN seront présents.

h) Réunion des Adjointes

Préparation du budget 2015 – 17 Mars 2015 à 9 heures

i) Réunion du Conseil Municipal

le 24 MARS 2015, à 19 heures

j) Gustave BOSQ nous donne lecture du courrier adressé à **M. J.L. GLEIZE, Maire de REALLON, relatif à l'aménagement des Aiguilles de Chabrières (notre propriété).**

- non à la Via Ferrata

- oui à l'aménagement d'un sentier sous certaines conditions.

k) Revers d'eau

D. ROSSIGNOL nous informe que M. BARBESIER (Responsable de la Maison Technique de Savines le Lac) est tout-à-fait d'accord pour céder à la commune des glissières de sécurité usagers.

l) Permanence pour les élections départementales

Après avoir informé les intéressés, l'envoi du planning sera fait prochainement.

m) Captages

L'appel d'offres va être lancé prochainement auprès de plusieurs entreprises (subvention 80 %).

n) Sébastien MARTIN nous informe de la demande de M. LEJAY concernant le déneigement de son accès.

Il nous informe que M. PESENTI a mis des descentes d'eau pluviale et il se demande où l'eau va s'évacuer (chemin communal ??).

o) RTE : si déboisement lors du démarrage des travaux, qui récupère les bois ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H15.

